

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Présents..... 15

Votants..... 15

Procurations..... 0

Date de la convocation : 21/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 25 mars à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA  
Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs  
ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES  
Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL  
Claude, VIDAL Didier**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour  
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N° 3****DELIBERATION N° 25****CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN  
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE****(En application de l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique)****Vu** le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée  
portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la  
fonction publique territoriale**Considérant** qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un  
accroissement temporaire d'activité suite à la mise en disponibilité d'un agent et en attendant la mise en place d'une  
création de poste permanent ;**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **DECIDE** la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face  
à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30  
avril 2023 inclus.  
Cet agent assurera des fonctions d'agent de service scolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de  
service de 31 heures.
- **DECIDE** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés**Le maire  
Claude VIDAL  
Acte dématérialisé*
**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 05 AVR. 2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 05 AVR. 2023